



## Contrat n°

Nom du Propriétaire : ..... Nom du Chien : .....

Adresse : .....

Identification .....

.....

☎ : .....

Vétérinaire : Dr. ....

Traitement : .....

En cas d'urgence prévenir : .....

.....

---

---

### Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous.
- Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni des vaccins demandés à savoir : Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose et Toux du Chenil.
- Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
- Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
- Il est obligatoire de munir l'animal d'une protection antipuce , **pas de collier** .
- Le prix de la pension pour un chien est fixé à 14.30€ /jour pour un petit chien, 15,50€/jour pour un chien moyen, 16,70€/jour pour un grand chien , 17,90€/jour pour un très grand chien et 18.90€/jour pour les races dites géantes. Dans le cas de 2 chiens appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour , (le prix de la pension est sujet à modification signalé par simple courrier).
- En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la pension « Les Wayères» est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la pension « Les Wayères» sur production du justificatif de frais.
- Le chien qui nous sera confié vivra en liberté dans une pièce, meublée, décorée, chauffée avec télévision. Il aura à sa disposition un jardin clôturé avec ballons, jeux en compagnie de quelques autres pensionnaires.
- La pension « Les Wayères» veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant même entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la pension « Les Wayères» ne pourrait, en aucun cas, être mise en cause.
- Tout animal non repris de la pension 45 jours après la date de la fin de son séjour sera considéré comme abandonné.
- Le présent contrat est valable pour la durée du séjour du .....au .....

Fait en double exemplaire à Robechies le .....

Le responsable de la pension

Le propriétaire

Signature

Signature

**Pension « Les Wayères » - rue Alfred Cogniaux 90 - 6460 ROBECHIES- ☎ 060/514751-  
TVA BE- 864865361 – Agréation : DF40500004  
Crelan: BE61 1030 1457 4017 Dasseville P**

**E Mail :leswayeres@gmail.com**